



Lettre d'information agorha-ONP



N°1 / FEVRIER 2013

Sommaire

Edito	p1
Vie du projet	p1
Prochaine mise en service d'Agorha conforme ONP.....	p1
Accompagnement du changement	p2
La communication.....	p2
La formation des utilisateurs.....	p2
La documentation utilisateur....	p3
La correction des anomalies en production	p3
Mise en service d'une nouvelle version d'Agorha-GA.....	p3
Le processus de correction des anomalies en production.....	p3

Edito

Ce numéro de la Lettre est majoritairement consacré aux modalités de la prochaine mise en service d'Agorha conforme ONP et au plan d'accompagnement qui sera proposé aux gestionnaires de corps et aux gestionnaires de proximité pour leur permettre de s'approprier au mieux leur nouveau SIRH.

En attendant cette mise en service, le processus de correction des anomalies décelées en production se poursuit et une nouvelle version d'Agorha-GA est mise en service vendredi 8 février 2013, sans interruption des applications Epicea ou Agorha. Nous vous présentons les améliorations apportées par cette nouvelle version.

Enfin, nous terminons ce numéro par le bilan de la correction des anomalies bloquantes signalées par les utilisateurs d'Agorha.

Au sommaire du prochain numéro:

- mise en service d'agorha conforme ONP
- point sur le module Agorha primes
- démarrage du pré-raccordement à l'ONP

L'équipe de projet agorha-onp

Agorha-ONP

Vie du projet

• Prochaine mise en service d'Agorha conforme ONP

La mise en conformité d'Agorha avec l'ONP est en phase de finalisation avec la correction des anomalies décelées lors de la recette fonctionnelle (tests effectués par la MSIRH) et des recettes utilisateur. Afin de renforcer le dispositif, de nouvelles

dates de recette utilisateur, associant des gestionnaires de corps et des gestionnaires de proximité, ont été planifiées.

Une fois que ces deux dispositifs de tests auront permis de corriger toutes les anomalies bloquantes ou majeures, Agorha conforme ONP pourra être mis à la disposition des gestionnaires de corps et de proximité.

Prévue pour la seconde quinzaine de février en principe, cette mise en service dépendra également de l'avancement de la préparation par l'ONP du

Page 1

système d'information de la paye.

Représentant un chantier technique important, cette mise en service sera effectuée par les équipes de la SDSI un week-end afin de limiter l'impact pour les gestionnaires.

La mise en service d'Agorha conforme ONP est une étape importante du projet car, pour la gestion administrative, les applications Agorha-GA et Epicea-GA seront fermées, aucune cohabitation n'étant désormais possible entre les deux systèmes. Epicea

restera toutefois momentanément utilisé pour les modules mobilité, formation continue et notation.

A signaler que cette mise en service nécessitera pour les gestionnaires d'achever l'instruction de toutes les demandes en cours sur ces deux applications avant la bascule sur Agorha conforme ONP. Les demandes non clôturées avant la bascule devront être relancées sur Agorha conforme ONP.

Agorha-ONP

Accompagnement du changement

La mise en service d'Agorha conforme ONP s'accompagne de la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement de grande ampleur afin de permettre à tous les utilisateurs, en premier lieu les gestionnaires de corps et de proximité, de s'approprier les nouveautés de leur outil de travail quotidien.

• La communication

Une instruction annoncera la date exacte de mise en service et les modalités qui l'accompagneront. Elle insistera notamment sur la nécessité d'achever le traitement des demandes en cours et d'éviter la création de nouvelles demandes.

Quelques jours avant la mise en service, un message précisant dans le détail le déroulement des opérations sera adressé à tous les destinataires de la Lettre d'Agorha ONP, à qui il sera demandé d'en assurer la démultiplication auprès des utilisateurs. Ce message sera également directement adressé aux gestionnaires via les messageries internes d'Epicea et d'Agorha-GA.

Ces informations seront relayées sur la Une du portail agorha gestionnaire : <http://agorha.gestion.agriculture.gouv.fr>, qui est l'outil de communication privilégié le plus à jour sur Agorha ONP.

En outre, un MAAG-RH paraîtra prochainement sur le dispositif d'accompagnement des gestionnaires.

• La formation des utilisateurs

Le plan de formation à Agorha conforme ONP comporte deux dispositifs : un pour les gestionnaires de corps et un pour les gestionnaires de proximité. Les formations ont pour objet de présenter les nouvelles données, les nouvelles procédures ainsi que les modifications dans les procédures induites par la mise en conformité avec l'ONP.

La formation des **gestionnaires de corps** comporte trois jours de formation en présentiel, formation dispensée en deux parties : une première journée dans la semaine du 11 février, permettant de présenter les principales nouveautés et de faire les premiers exercices sur les procédures les plus courantes, puis deux jours entre le 18 février et le 1er mars. Ce découpage a pour objet de garantir un socle minimal de formation pour tous les gestionnaires de corps avant la mise en service d'Agorha conforme ONP.

La formation des **gestionnaires de proximité** repose sur un dispositif déconcentré qui fait appel aux formateurs internes RH (FIRH) en région. Les actions de formation seront mises en oeuvre par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC). Le dispositif est identique pour les gestionnaires de proximité de l'administration centrale.

Ce dispositif comprend :

- deux jours de formation en présentiel (trois jours pour les gestionnaires débutants), formation dispensée par les formateurs internes de ressources humaines dont le réseau a été renforcé fin 2012

et

- un site d'auto-formation, avec la mise niveau ONP des modules d'auto-formation existants et utilisés par les gestionnaires de proximité.

Pour pouvoir assurer ces formations, les formateurs internes suivront eux-mêmes une formation approfondie de trois jours sur Agorha ONP dans la deuxième quinzaine de mars 2013; en outre, les nouveaux FIRH suivront également le cursus de formation de deux jours à l'animation.

Les relais SIRH en DRAAF suivront également cette même formation de 3 jours (1 relais par région), afin de pouvoir aider les gestionnaires de proximité dans leur appropriation d'Agorha conforme ONP.

Les FIRH disposeront par ailleurs de deux outils en plus du site d'auto-formation : une mallette pédago-

gique et une base école pour effectuer des exercices.

Les formations des gestionnaires de proximité interviendront à compter du mois d'avril 2013 selon un calendrier resserré élaboré conjointement par les SIRH et les DRFC au regard des besoins.

• La documentation utilisateur

L'ensemble de la documentation utilisateur d'Agorha est en cours de mise à niveau avec les évolutions d'Agorha conforme ONP. Elle se présentera sous deux formes :

- une aide en ligne directement consultable via les écrans de l'application
- une documentation complète, qui sera mise à disposition des utilisateurs sur le portail Agorha gestionnaire, onglet « documentation ».

Agorha-GA

La corrections des anomalies en production

• Mise en service d'une nouvelle version d'Agorha-GA

Une nouvelle version d'Agorha-GA a été mise en service vendredi 8 février 2013, sans interruption d'Agorha ni d'Epicea. Elle corrige deux anomalies bloquantes signalées en production par les gestionnaires, la première sur la procédure de congé maladie et la seconde sur les procédures « prise en charge » et « détachement » interne du module déroulement de carrière.

Retrouvez le détail de ces correctifs sur le portail Agorha gestionnaire, au niveau de l'onglet « Documentation », choix « Agorha », puis choix « Contenus fonctionnels/Corrections apportées par les différentes version d'Agorha ». Le processus de correction des anomalies bloquantes ou majeures détectées dans la version d'Agorha en production a permis d'améliorer de manière significative le fonctionnement de notre SIRH.

• Processus de correction des anomalies en production

Pour rappel, ce processus, mis en place en octobre 2012, consiste à hiérarchiser les anomalies en fonction de leur gravité (appréciée par SDMEC) et à corriger en priorité les anomalies bloquantes.

Depuis la livraison du 12 décembre 2012, seules quatre nouvelles anomalies bloquantes ont été signalées, qui sont toutes corrigées à la date du 8 février 2013.

Aucune nouvelle anomalie n'a été signalée depuis.

Vous retrouverez la liste détaillée de ces corrections sur le portail Agorha gestionnaire au niveau de l'onglet « Documentation », choix « Agorha », puis choix « Contenus fonctionnels/Corrections apportées par les différentes version d'Agorha ».

Les équipes de projet restent entièrement mobilisées sur ces travaux de résorption des anomalies bloquantes qui se poursuivront de manière très active tant que de telles anomalies subsisteront dans le SIRH.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Secrétariat général – Service des ressources humaines
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07SP

Directeur de la publication : Philippe Mérillon – **Coordinatrice de la rédaction** : Anne-Marie Mathérat